

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
PRÉFECTURE de la CHARENTE-MARITIME**

Il sera procédé **du lundi 30 juin 2025 au jeudi 31 juillet 2025 inclus, soit durant 32 jours**, à une enquête publique préalable à une autorisation environnementale relative au projet de mise en place d'équipements et process supplémentaires sur le site UAP Rochefort La Raboterie, exploité au bassin n° 3, avenue Victor-Louis Bachelard sur la Commune de Rochefort, sollicitée par la Société ISB FRANCE.

Les activités sont classées sous la rubrique 3700 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour le régime de l'autorisation (IED).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ISB - dont le siège se situe au 4 rue Augustin Fresnel – 35400 SAINT MALO – Contact : M. VAUDELET Ludovic - 06 47 76 73 56 - ludovic.vaudelet@groupe-isb.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête, le dossier, les avis émis peuvent être consultés sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie de Rochefort.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

M. Jean-Jack FEVE est désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marie CLERGET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Durant toute l'enquête, un exemplaire du dossier et un registre d'enquête seront mis à la disposition du public à la mairie de Rochefort, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées à la mairie de Rochefort à l'adresse suivante : 119 rue Pierre Loti – 17300 ROCHEFORT, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de Rochefort, dans les conditions suivantes :

- **mercredi 9 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **jeudi 17 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **jeudi 24 juillet 2025 de 14 h 00 à 17 h 00**

Il transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées au Préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie de Rochefort où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues aux articles L. 300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.